

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 21 décembre 2017

DELIBERATION N° 230/12/2017 : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2017.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Christian PEREZ, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO, José GONZALEZ, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ



Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT donnant au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer au Président pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée ;

Vu les délibérations n°42 du 23 avril 2014, n°147 du 30 juillet 2014 et n°2 du 4 février 2016, prises en application de cet article ;

Considérant que les décisions prises par la Présidente sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire et que la Présidente doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire ;

Considérant que les conseillers ont pris connaissance des décisions dont la liste est la suivante,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessous.

Ces décisions sont consultables dans leur intégralité sur simple demande au Secrétariat Général du Grand Montauban.

249	Jardins Familiaux - Convention de partenariat entre le Grand Montauban et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF82)	07/11/2017
250	Jardins Familiaux - Convention de partenariat entre le Grand Montauban et l'Ecole Marcel Guerret	07/11/2017
251	Borne endommagée rue de la République par le véhicule de la Société BOURGEY MONTREUIL EQUIPEMENT - Sinistre n° SCDB 2017-36	07/11/2017
252	Borne endommagée rue de la République par le véhicule de la société URBACTIS - Sinistre n° SCDB 2017-49	07/11/2017
253	Indemnisation d'assurance suite au sinistre n° SCDB 2017-63 / Borne endommagée par le véhicule de Madame HERNANDEZ rue Michelet le 19/09/2017	07/11/2017
254	Indemnisation d'assurance suite au sinistre n° SCDB 2017-44 / Borne endommagée par le véhicule de la société FIDUCIAL CONSULTING rue de l'Horloge le 04/07/2017	07/11/2017
255	Fourniture de matériaux de réfection de voirie et cours des divers bâtiments communaux et communautaires - Avenant N°1	07/11/2017
256	Annulation de la décision n°146 du 07/07/2017 - Convention de mandat de vente entre la Ville de Montauban, le Grand Montauban et la SARL 3MA - Véhicules réformés	07/11/2017
257	Convention de groupement de commandes entre la Ville de Montauban et le Grand Montauban - Entretien de divers espaces verts de la Ville de Montauban et du Grand Montauban	14/11/2017
258	Mise à disposition de salles Maison des Associations Jean Carmet à Montauban - Convention entre le Grand Montauban et l'association Montauban Services	14/11/2017
259	Mise à disposition de salles Centre Social la Comète à Montauban - Convention entre le Grand Montauban et l'association Montauban Services	14/11/2017

260	Mise à disposition de salles Centre Social la Comète à Montauban - Convention entre le Grand Montauban et l'association Les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur du Tarn et Garonne	14/11/2017
261	Mise à disposition d'une salle Centre Social la Comète à Montauban - Convention entre le Grand Montauban et l'association GEM 100/ Sans Différences	14/11/2017
262	Friche POULT sise avenue Jean Jaurès / Tous recours de 1ère instance et/ou résolution amiable du litige	14/11/2017
263	Recours direct sinistre n° SCDB 2015-07 / Une borne a été endommagée par le véhicule de M. LOZANO rue Gillaque le 31 janvier 2015	17/11/2017
264	Recours direct sinistre n° SCDB 2017-61 / Une borne a été endommagée par le véhicule de la Société VIGNOLLES conduit par M. MAURETTE, rue de l'Horloge, le 12 septembre 2017	17/11/2017
265	Protocole de développement de la médiation familiale et des espaces de rencontre en Tarn et Garonne - Partenariats	17/11/2017
266	Mise à disposition d'Eurythmie le 30 novembre 2017 - Convention entre le Grand Montauban et la Ville de Montauban	24/11/2017
267	Travaux d'aménagement urbain d'espaces publics du cœur de Ville de Montauban - Attribution du marché	24/11/2017
268	Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et le Grand Montauban - Prestation de service "Accueil de loisirs" - Extrascolaire	24/11/2017
269	Convention d'objectifs et de financement entre la CAF et le Grand Montauban - Prestation de service "Accueil de loisirs" - Accueil de Jeunes	24/11/2017
270	Convention de partenariat entre le Grand Montauban et l'Académie de Billard de Montauban	27/11/2017

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte des décisions prises par Madame la Présidente conformément au tableau ci-dessus.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
2 8 DEC. 2017

De sa publication le :
2 8 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 22 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

